

Conseil Municipal du 7 mars 2014

- Approbation du compte de gestion du Budget Principal 2013 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2013 : Excédent de 1 769 619,33 € – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Approbation du Compte de gestion du Budget Eau 2013 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Eau 2013 : Excédent de 10 949,66 € – *(délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Approbation du Compte de gestion du Budget Assainissement 2013 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Assainissement 2013 : Excédent de 77 718,48 € – *(délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Mise en place d'un compte épargne temps (C.E.T.) pour le personnel communal – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical pour les salariés de la société 4 Murs – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.
- Avis favorable à l'adhésion de la Commune de Rennemoulin au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation de la cession de deux parcelles communales d'une superficie totale de 1 155 m², situées rue des Frères Lumière, pour un prix de 140 000 €, en faveur de la société SOPIC, en vue de la construction d'un ensemble immobilier à vocation économique – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.